

# COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 10 Décembre 2019

**Présents** : Mme POLICON Marie Thérèse, MM LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, D'EXPORT Jonathan, MARNE Gustave

**Absent excusé** : SAMBA Aubin

## AVIS A TOUS LES CLUBS

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros

\*\*\*\*\*

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

**Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.**

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :  
<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

## SENIORS

### N°21839106-GENTILLY AC2 / NOYERS FC Séniors D4.C du 08/12/19

Courriel de la mairie de Gentilly du 6/12/19 (Terrain indisponible)

***La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 12/01/20.***

### ***Courriel du Club de CHOISY LE ROI AS***

*Informant du changement d'horaire pour l'Equipe Seniors D3.A pour la saison en cours, les matchs se joueront à 15H30 (au lieu de 15h). Accord de la Commission, prévenir vos adversaires.*

## U20

### N°22038192- PERREUX ASF / AS ULTRA MARINE U20 du 08/12/19

Match non joué, l'équipe Ultra Marine AS n'ayant pu accomplir les formalités d'avant match dans les délais.

***La Commission donne match perdu pour forfait retard à Ultra Marine AS.***

***PERREUX ASF (3 points / 5 buts) – AS ULTRA MARINE (0 point / 0 but)***

### N°22038193- FC SUCY / VGA ST MAUR US U20 du 08/12/19

Courriel de VGA St Maur US du 9/12/19.

***La Commission prend note des incidents survenus lors de cette rencontre. Compte tenu de ceux-ci, par sécurité elle accepte le report de la rencontre n°22038148 : VGA ST MAUR / ULTRA MARINE initialement prévue le 11/12/19 à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.***

### N°22038196-AS ULTRA MARINE / ES VITRY U20 du 15/12/19

Demande de changement d'horaire et de terrain du Club de AS Ultra Marine,

***La Commission donne son accord, cette rencontre se jouera à 13h30 au stade G.Gosnat à Vitry. Prévenir vos adversaires.***

## U18

### N°21550609-VINCENNOIS CO 2 / THIAIS FC U18 D2.A du 08/12/19

Courriel de la mairie de Vincennes du 5/12/19 (Terrain impraticable)

***La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 12/01/20.***

## U16

### N°21550143-VITRY CA 2 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 U16 D3.B du 08/12/19

Lecture de la feuille de match du 8/12/19 (Terrain impraticable)

***La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.***

### N°21550142-GENTILLY AC2 / RUNGIS US 2 U16 D3.B du 08/12/19

Courriel de la mairie de Gentilly du 6/12/19 (Terrain indisponible)

***La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 12/01/20.***

### N°21838139-AVENIR SPORTIF ORLY 2 / CHANTIER PARIS UA 2 U16 D4.C du 08/12/19

Courriel du club de Chantier Paris UA du 9/12/19 (Grève des transports)

***La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.***

**N°21493228- AS CHOISY LE ROI / GOBELINS FC U16 D1.A du 01/12/19**

Courriel du club de l'AS Choisy le roi du 9/12/19 et lecture du rapport de l'Arbitre,

***La Commission donne match perdu pour forfait à FC GOBELINS.***

***AS CHOISY LE ROI (3 points / 5 buts) – FC GOBELINS (-1 point / 0 but)***

**N°21550052- ST MAUR VGA 3 / ES VITRY 2 U16 D3.A du 08/12/19**

Lecture de la feuille de match du 8/12/19 (match non joué).

***La Commission donne match perdu pour forfait retard à VGA ST MAUR.***

***ES VITRY 2 (3 points / 5 buts) – VGA ST MAUR (0 point / 0 but)***

**N°21838042- FC SUCY / US FONTENAY U16 D4.B du 01/12/19**

Courriel du club de US Fontenay du 4/12/19.

***La commission maintient sa décision (PV du 3/12/19).***

## U14

**N°21592282-PARIS FC 3 / VALENTON FOOTBALL ACADEMY U14 D3.A du 07/12/19**

Courriel des deux clubs (via Footclub).

***La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 11/01/20.***

**Courriel du Club de CHOISY LE ROI AS**

***Informant du changement d'horaire pour l'Equipe U14 D2.B pour la saison en cours, les matchs se joueront à 14H30 (au lieu de 16h). Accord de la Commission, prévenir vos adversaires.***

## ANCIENS

**N°22073069-ARSENAL AC 11 / GENTILLY AC Anciens D4.B du 08/12/19**

***La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 12/01/20.***

**N°21548551-ARRIGHI AS 11 / LE PERREUX FR 12 Anciens D1.A du 08/12/19**

Lecture de la feuille de match du 8/12/19 (terrain impraticable).

***La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.***

## ANCIENS + 45 ans

**N°21785947-FONTENAYSIENNE ENTENTE 11 / CHOISY LE ROI DECLIC 11 Anciens +45 Poule C du 08/12/19**

Courriel des deux clubs (via Footclub). ***La Commission enregistre le report de la rencontre fixée au 12/01/20.***

## FEMININES

**N°22048175-CRETEIL UF 1 / PRODIJEDUC AFC 1 Séniors Féminines D1 du 07/12/19**

Courriel du club de Créteil UF du 4/12/19 (via Footclub), demande de report.

***La Commission regrette le motif invoqué (non valable) et surtout d'être mise devant le fait accompli***

***Elle entérine toutefois le report de cette rencontre et fixe celle-ci au 15/02/20 ayant l'accord du Club adverse.***

**N°22048177- VILLENEUVE ABLON US 2 / UJA MACCABI Séniors Féminines D1 du 07/12/19**

Courriel du club de Villeneuve Ablon US du 6/12/19.

***La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait avisé de l'équipe de Villeneuve Ablon US.***

## TOUTES CATEGORIES

### **-Rappel-**

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

### **Courrier de la mairie de VILLENEUVE ST GEORGES du 19/08/19**

Le stade de Nelson Mandela est indisponible pour le début de la saison.  
Lorsque les rencontres auront été programmées, **les clubs pourront demander une inversion de leur match après accord de leur adversaire (via footclub) ou trouver un terrain de repli.**

### **Courrier de la mairie de SANTENY du 27/09/19**

Le stade de Santeny est indisponible à compter du 3 octobre et ce pour 9 semaines. **La commission prend note de l'indisponibilité du terrain mais enregistre que le club a pris les dispositions nécessaires avec les clubs voisins pour pouvoir continuer à disputer ses rencontres.**

### **Courrier du Parc du Tremblay**

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :  
Du 21 décembre au 5 janvier inclus / Le 13 avril / Les 1<sup>er</sup>, 8 et 21 mai

### **Courrier de la mairie de LA QUEUE EN BRIE du 4/11/19 et du club de la CAUDACIENNE ES**

Le Stade de R. Barran est indisponible du 4 novembre au 15 décembre 2019.

### **Courrier du club d'ARRIGHI du 6/12/19**

Le Stade sur lequel évolue les équipes anciens et anciens +45 du club d'Arrighi, au parc des sports plaine Nord de Choisy le roi est un terrain stabilisé (modification effectuée sur Foot2000 .

### **Courrier du club AS CHOISY LE ROI du 4/12/19**

Ce club joue ses rencontres à domicile pour les séniors D3 à 15h30 et pour les U14 D2.B à 14h. Prévenir vos adversaires.

**La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine.**  
**(Décision de la Commission des Terrains & Equipements)**